



PRESS RELEASE

NATATION

LA FINA ET L'AMA RENVOIENT L'AFFAIRE JESSICA HARDY DEVANT LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Lausanne, 29 mai 2009 - La Fédération Internationale de Natation (FINA) et l'Agence Mondiale Anti-dopage (AMA) ont déposé chacune un appel auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) contre une décision de l'Association Américaine d'Arbitrage (AAA) du 2 et 4 mai 2009 par laquelle la nageuse américaine Jessica Hardy a été suspendue pour une période maximale d'un an, à condition que la qualification de l'athlète pour les Jeux Olympiques 2012 ne soit pas empêchée par l'application par le CIO de la règle 45 de la Charte Olympique (une personne ayant été suspendue pour plus de six mois n'est pas éligible pour participer aux prochains Jeux Olympiques).

Jessica Hardy a subi un contrôle anti-dopage en juillet 2008 au cours des sélections américaines pour les Jeux Olympiques. L'analyse de son échantillon d'urine a démontré la présence de clenbuterol (anabolisant). La FINA et l'AMA demandent que la sentence de l'AAA soit annulée et que le TAS impose à l'athlète une période d'inéligibilité de deux ans.

Ces procédures seront menées conformément au Code de l'arbitrage en matière de sport et, en principe, une décision finale sera rendue dans un délai de quatre mois.